



End poverty. Together.



## Document d'orientation

Octobre 2007

### Messages clés sur les APE

Les APE vont :

- remettre en cause la souveraineté alimentaire des populations africaines, accroissant par là-même l'insécurité alimentaire et la dépendance à l'égard de l'aide et des importations alimentaires ;
- Remettre en cause le développement socio-économique de l'Afrique et engendrer des impacts négatifs sur l'emploi et le travail décent ;
- Remettre en cause les obligations des Etats quant au droit à l'alimentation ;
- Remettre en cause le rôle de l'État et la bonne gouvernance en réduisant de manière significative les revenus de l'État et les capacités de dépenses publiques ;
- Accélérer l'exploitation des ressources naturelles de l'Afrique, avec des conséquences graves pour l'environnement.

C'est pourquoi les pays ACP devraient avoir la possibilité d'explorer des dispositions commerciales fondées sur la non-réciprocité, comme un Système de préférences généralisées renforcé (SPG+). En faisant preuve de la volonté politique nécessaire, l'UE pourrait surmonter certains défis et proposer de telles options.

### Demandes aux parlementaires et décideurs politiques européens :

A. Faire des déclarations ou adopter des résolutions pour :

- Réaffirmer le rôle du parlement européen et des parlements nationaux des pays ACP dans le processus de ratification, et appeler la Commission européenne à s'abstenir d'y faire obstacle ;
- Appeler leurs gouvernements à poursuivre les enquêtes sur les violations possibles du droit à l'alimentation, résultant des réductions des droits de douanes sur les produits agricoles induits par les APE ;
- Réaffirmer la nécessité de respecter les engagements juridiques pris dans le cadre des accords de Cotonou. Ainsi, au cas où les APE ne sont pas signés avant la fin de cette année, les préférences de Cotonou seront maintenues ;
- Appeler la Commission à présenter aux pays ACP des alternatives possibles fondées sur un SPG+, capable à la fois de garantir les engagements de l'OMC et de ne pas empirer

la situation des pays ACP en conséquence des négociations, comme avec les engagements de Cotonou.

B. Rejoindre une coalition de Parlementaires contre les APE.

## 1. Introduction

L'échéance de décembre 2007 pour la conclusion des négociations sur les APE entre l'UE et les pays ACP n'est plus que dans quelques mois. Toutes les parties demeurent pourtant loin d'une conclusion positive aux négociations, qui favoriserait le développement durable et une croissance économique en faveur des plus démunis.

En dépit des signes qui révèlent que les pays africains ne sont pas en mesure de signer des APE, la CE poursuit son programme, ignorant ces signes et passant outre certaines mesures-clés de gouvernance démocratique. La décision prise récemment par les négociateurs commerciaux d'Afrique occidentale, de repousser d'au moins deux ans la signature d'un nouveau partenariat commercial avec l'Union européenne, est la conséquence inévitable de l'attitude indifférente de la Commission envers les demandes des pays ACP. Les Etats membres de l'UE doivent maintenant faire preuve d'une gestion responsable et modifier la position unilatérale choisie par la CE.

Les APE sont censés remplacer une relation commerciale particulière vieille de trente ans, et basée sur des préférences commerciales unilatérales, par de nouvelles dispositions commerciales. Celles-ci impliqueraient, pour les pays ACP, d'ouvrir leurs marchés à l'UE. Les APE sont supposés engendrer une transformation économique structurelle des économies des pays ACP que les précédents accords n'ont pas permis d'enclencher. ***Un changement est certes nécessaire, mais les APE représentent-ils un changement dans la bonne direction ?***

Les acteurs économiques africains, principalement les fermiers, les syndicats et le secteur privé, ainsi que les institutions et parlementaires africains, sont tous très soucieux que ***les APE se pourront pas soutenir une croissance économique durable locale des économies africaines, ni assurer une utilisation durable des ressources naturelles et un partage équitable des richesses entre les populations.***

Le fait que les négociations sur les APE ne soient pas conclues avant le 1<sup>er</sup> janvier 2008 ne décharge pas la Commission européenne de ses autres obligations juridiques, conformément aux accords de Cotonou : assurer aux pays ACP un traitement au moins équivalent à leurs dispositions préférentielles actuelles.

Les APE sont des accords de libre échange qui impliquent une concurrence équitable juste entre des partenaires dont les situations sont inéquitables. S'ils sont signés, les APE perpétueront la pauvreté en Afrique et le pillage de ses ressources naturelles, et augmenteront la dépendance envers l'Europe.

L'UE devrait donc :

- Proposer aux pays ACP des options alternatives ;
- S'assurer que les pays ACP pourront se protéger contre les importations pouvant conduire à des distorsions et du dumping ;
- Réaffirmer la primauté des droits humains, dont le droit à l'alimentation, au-dessus de tout autre engagement international ;
- S'abstenir de restreindre l'espace d'action politique dont disposent les gouvernements des pays ACP.

Face à l'agressivité croissante des projets commerciaux européens, ce groupe d'ONG européennes et africaines appelle donc à la solidarité constante des citoyens européens.

## **2. Inquiétudes sur les APE**

### Menace à l'encontre de la souveraineté alimentaire des populations africaines

L'agriculture est le pilier de l'économie africaine, à la fois en terme de PIB (elle représente jusqu'à 50 % dans certains pays) et d'emplois (c'est la principale source de revenus pour 60 % de la population active en Afrique sub-saharienne). Les petits fermiers produisent la majorité de la production agricole africaine, notamment les aliments de base essentiels à la sécurité alimentaire. Comme les accords de libre échange, les APE impliqueraient, pour les pays africains, d'éliminer toutes les taxes sur au moins 80 % des importations agricoles et industrielles en provenance d'Europe. Les gouvernements africains ne disposent que de peu de moyens pour soutenir l'agriculture : les droits de douane sur les exportations sont leur principal atout.

Pour les petits fermiers africains, la concurrence injuste des produits alimentaires subventionnés en provenance de l'UE est déjà la dure réalité. Au cours des 15 dernières années, les importations de l'Europe vers l'Afrique de l'ouest ont augmenté de 84 % – augmentation principalement au profit de l'industrie agroalimentaire. Cette tendance a conduit les pays pauvres et très endettés à consacrer jusqu'à 57 % de leurs revenus à l'importation de denrées alimentaires qui pourraient être produites localement. Un accord de libre échange réciproque aggraverait cette situation, tout en limitant la capacité des gouvernements à protéger l'agriculture.

Aucun accord commercial ne devrait remettre en cause le droit des producteurs et consommateurs locaux à prendre des décisions sur la production et la consommation de leurs denrées alimentaires. Cependant, dans le cadre des APE, les pays africains renonceraient à leurs moyens les plus efficaces pour réguler le marché agricole et parvenir à la souveraineté alimentaire.

### Impact négatif sur le développement socio-économique, l'emploi et le travail décent en Afrique

Contrairement à la rhétorique de la Commission européenne, l'exposition directe des industries africaines naissantes à des entreprises européennes très compétitives va se traduire par le déplacement des entreprises locales et des suppressions d'emplois, au profit des entreprises européennes. La plupart des études ont conclu que l'introduction des APE conduira à l'augmentation des importations en provenance de l'Union européenne vers les pays ACP, par le biais d'importations supplémentaires et de détournement du commerce – les importations européennes remplaçant d'autres importations possibles en provenance d'autres régions, y compris d'Afrique. Au total, les bénéfices d'exportation *pour l'Union européenne*, pourraient s'élever à 1 milliard de dollars, soit autour de 15 % des exportations actuelles.

L'ironie est, qu'en imposant les APE et la libéralisation commerciale à l'Afrique, l'Union européenne prive les gouvernements et les peuples africains de ces mêmes moyens qui ont permis à l'Europe de commencer à prospérer, à savoir la protection des secteurs vulnérables et des industries naissantes, les revenus publics pour les dépenses publiques, et le soutien au développement économique et social.

### Une menace aux obligations des États quant au droit à l'alimentation

Le droit à l'alimentation est un droit humain et une obligation contraignante ancrée dans le système des droits humains de l'ONU. Il vise à garantir à chacun le droit de se nourrir dignement. Cela implique la disponibilité des ressources alimentaires et l'accès à celles-ci, d'un point de vue physique et économique, ainsi que la garantie de leur qualité sanitaire et nutritionnelle et leur adéquation avec les normes culturelles locales.

Les réductions des droits de douane appliquées aux denrées agricoles au titre des APE risquent d'entraîner des violations du droit humain à l'alimentation. Par exemple, le remplacement de denrées

locales par des importations a des conséquences sur la disponibilité, l'accessibilité et la durabilité des ressources alimentaires ; la libéralisation conduit également à de plus importantes fluctuations des prix, avec là aussi un impact sur la disponibilité et l'accessibilité des denrées alimentaires. En signant les APE, les gouvernements des pays ACP risquent de ne plus pouvoir assumer leurs obligations en matière de droit à l'alimentation, et donc de se priver de la possibilité d'entamer des actions juridiques dans le cadre du droit international.

### Remise en cause du rôle de l'État et de la bonne gouvernance

Les droits de douane représentent une large part des revenus de l'État dans la plupart des pays africains, pouvant aller jusqu'à 50 %. La libéralisation du commerce va se traduire par la perte de la plupart de ces revenus. La Commission économique pour l'Afrique des Nations unies a estimé que la libéralisation induite par les APE entraînerait une **perte de revenus fiscaux de l'ordre de 1,516 milliard d'euros** par an pour les pays africains. En l'absence de programmes d'État clairs et plausibles de diversification des revenus, cela conduira soit, à une baisse des fonds publics consacrés aux politiques publiques, soit à une plus grande dépendance envers l'aide internationale.

De plus, dans de nombreux pays, le manque de participation et de transparence dans les négociations sur les APE, a conduit de nombreux parlementaires à être écartés. Ceux-ci ont le devoir de superviser le processus de négociation et ils sont également souvent responsables de la ratification des accords commerciaux.

Aux vues de tenir les délais fixés, lors du sommet des ministres UE/ACP du mois de mars, le Commissaire Mandelson a suggéré que les APE devraient contenir des dispositions permettant leur mise en application immédiate, en attendant leur ratification par les parlements nationaux. Contourner ainsi les parlements nationaux privera les parlementaires de leur pouvoir de contrôle et revient à une mise en cause de la gouvernance démocratique.

### Contraintes sur l'environnement

L'un des points clés des accords commerciaux des trente dernières années est que les pays africains ont été considérés principalement comme une source de matières premières pour l'Europe – pétrole, bois, minéraux, et même denrées agricoles, comme les fleurs, le cacao ou le coton. Au titre des APE, l'Afrique risque de se voir enfermée dans son rôle actuel de fournisseur de matières premières, accélérant ainsi la disparition rapide de celles-ci, plutôt que de gestionnaire efficace des ressources naturelles et créateur de valeur ajoutée.